

LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET SI NECESSAIRE DE COMPENSATION DES IMPACTS NÉGATIFS DU PROJET

II.3.1 - MESURES EN PHASE CHANTIER

Les principales mesures d'évitement et de réduction relatives au projet concernent la phase chantier. Ces mesures sont listées par thématiques dans le tableau suivant.

Thématique	Nature de la mesure
Transversale	Application de la Charte de chantier propre et à faibles nuisances
Pollution des sols et de l'eau	Protection des descentes et caniveaux pluviaux Imperméabilisation des aires de chantier et de passage des engins Mise en place de bacs de décantation et de déshuileurs Stockage des produits potentiellement polluants dans des bacs étanches Présence d'un stock de matériel absorbant sur le chantier Remise en état des zones de travaux après le chantier
Enjeux écologiques et biologiques	Évitement des parcs existants et maintien des arbres âgés Adaptation du calendrier des travaux préparatoires au cycle biologique des espèces Limitation des emprises, balisage et protection des arbres Gestion des espèces floristiques invasives
Population	Application de la stratégie de relogement de Bordeaux Métropole
Paysage	Évitement de la dispersion des déchets du chantier sur les parcelles voisines, bonne gestion des déchets du chantier, nettoyage des accès au chantier et des zones d'entretien du matériel Mise en place de palissades permettant de masquer le chantier
Risque d'accident de personne	Mise en place de mesures de restriction (clôture, signalisation adaptée) pour assurer la sécurité des usagers et maintien en bon état de ces dispositifs Nettoyage régulier des chaussées souillées notamment en phase terrassements

Pollution de l'air et poussières	<p>Aspersion par temps sec des surfaces du chantier permettant d'éviter la dispersion des poussières, en particulier lors de la phase de terrassement</p> <p>Bâchage des chargements des camions, notamment en période de grand vent</p> <p>Installation de bacs de lavage des roues des véhicules aux sorties des zones de chantier</p> <p>Interdiction des brûlages de toute nature</p> <p>Maintien du chantier dans un état de propreté permanent</p>
Nuisances sonores	<p>Information préalable de tous les intervenants du chantier afin qu'ils adaptent leurs comportements permettant de limiter les nuisances sonores pour les riverains</p>
Gestion et valorisation des déchets	<p>Mise en place d'une collecte sélective sur le chantier et évacuation des déchets vers les filières d'élimination adéquates</p> <p>Mise en place d'un système de bordereau de suivi des déchets inertes prévus pour une réutilisation ultérieure</p> <p>Confinement des zones de stockage des déchets</p> <p>Aménagement de zones pour le nettoyage des engins, utilisation de produits biodégradables, ramassage des résidus d'enrobés</p> <p>Nettoyage régulier du chantier</p>
Enjeux écologiques et biologiques	<p>Adaptation des éclairages des infrastructures</p> <p>Dispositions permettant de faciliter le déplacement de la petite faune</p> <p>Mise en place d'aménagements spécifiques en faveur de la faune</p> <p>Suivi des parcs et des espaces verts</p>
Stationnement	<p>Préconisations pour la gestion future du stationnement</p>

II.3.2 - MESURES EN PHASE EXPLOITATION

En phase exploitation, les seules mesures concernent le milieu naturel :

- adaptation des éclairages des infrastructures pour limiter le dérangement de l'avifaune nicheuse et des chiroptères,
- intégration de passages à hérisson dans les clôtures afin de maintenir le déplacement de la petite faune entre les différents espaces verts,
- plantations complémentaires et pose de nichoirs en faveur de la faune.